

21 avril 2022 - 20h00

## **Getlink refinance avec succès la Tranche C2A d'Eurotunnel avec une émission verte**

Getlink poursuit sa stratégie d'optimisation de la structure de sa dette et de réduction de ses coûts financiers, et annonce, ce jour, avoir déterminé le prix et placé le refinancement de la tranche C2A de sa dette d'un montant de 425 millions d'euros émise en mai 2017 au niveau d'Eurotunnel<sup>1</sup>. Cette tranche, remboursable par anticipation en juin 2022<sup>2</sup>, comportait une période à taux fixe avant de passer à taux variable. La nouvelle dette (émise au niveau d'Eurotunnel) portera un taux fixe de 3,531% jusqu'en 2031, soit une maturité économique de 9 ans<sup>3</sup>, permettant une économie totale de trésorerie d'un montant de près de 100 millions d'euros comparée aux conditions actuelles applicables dès juin 2022<sup>4</sup>.

L'emprunt est émis auprès d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé organisé par Goldman Sachs Bank Europe SE et BNP Paribas en tant qu'agents de placement conjoints.

Les nouvelles obligations sont émises selon le nouveau Cadre de la Finance Durable de Getlink, publié ici : <https://www.getlinkgroup.com/content/uploads/2022/04/Getlink-Green-Finance-Framework-April-2022.pdf> et devraient être notées BBB par S&P Global Ratings UK Limited, BBB par Fitch Ratings Limited et Baa2 par Moody's Investors Service Ltd.

Afin de tenir compte de la période de 9 ans à taux fixe de la nouvelle dette, le Groupe a partiellement débouclé ses couvertures de taux d'intérêt en place depuis 2007 sur la période correspondante. Les coûts de résiliation de ces couvertures, d'un montant de 118 millions d'euros, ainsi que les autres coûts liés à la transaction seront payés séparément en utilisant la trésorerie du Groupe.

**Géraldine Perichon, Directrice administrative et financière de Getlink SE**, a déclaré : « *Cette opération démontre une nouvelle fois la confiance des investisseurs dans notre stratégie et leur attrait pour la dette d'Eurotunnel, malgré la volatilité actuelle des marchés. Les conditions attractives obtenues permettront au Groupe de renforcer sa trésorerie et d'optimiser sa structure de financement.* »

La date du règlement des nouvelles obligations est prévue pour le **12 mai 2022**.

---

<sup>1</sup> Emprunt financé par l'émission de nouvelles obligations émises par un véhicule de titrisation de créances créé à cet effet par les prêteurs - Channel Link Entreprises Finance Plc (CLEF)

<sup>2</sup> En juin 2022, le taux de la dette passerait sur un taux variable indexé sur l'Euribor + 5,55 %

<sup>3</sup> Le taux de la dette deviendra variable en juin 2031 et sera indexé sur l'Euribor + 6,00 %. La dette deviendra remboursable par anticipation à ce moment-là.

<sup>4</sup> En ce compris l'effet net du débouclage des couvertures de taux d'intérêt détaillé ci-après.

**Clauses de non-responsabilité importantes :**

Cette information est une information privilégiée au sens de l'article 7 du règlement UE 596/2014. Les titres mentionnés dans ce communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis sans enregistrement ou exemption applicable des exigences d'enregistrement.